

Le Jury National des Villes et Villages Fleuris a attribué « Quatre Fleurs » à Saint-Benoît

Le Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la consommation, vient d'informer la Ville de Saint-Benoît que le Jury National des Villes et Villages Fleuris lui a attribué le Label « Quatre Fleurs ». Cette distinction pour la Ville de Saint-Benoît avait été proposée au Jury National par le Département de la Vienne : une première au niveau départemental.

Ce couronnement participe à l'image de notre ville et à la qualité de vie de ses habitants. En effet, le Label « Quatre Fleurs » vient honorer et récompenser le travail et la volonté affirmée de la Municipalité et de l'équipe des espaces verts. Cette dernière était véritablement l'élément moteur de cette opération. La quatrième fleur est une belle reconnaissance et s'inscrit également dans tout ce qui a été entrepris, depuis plusieurs années dans tous les quartiers de la ville. S'il est vrai que la décision du Jury National dépendait pour beaucoup des efforts réalisés par le service des espaces verts de la commune en matière de fleurissement des lieux publics et développement durable, elle dépendait aussi de la forte motivation et mobilisation des habitants par le fleurissement de leurs maisons et de leurs rues.

Cette distinction vient donc saluer une aventure collective et s'inscrire dans la valorisation du patrimoine architectural naturel et paysager de la ville.

Saint-Benoît : une ville respectueuse de l'environnement où il fait bon vivre

Cette démarche de gestion maîtrisée de fleurissement et des espaces verts, engagée dans le programme de développement durable, vise trois objectifs :

- Embellir le fleurissement de tous les quartiers,
- Créer les conditions d'une ville apaisée, et
- Participer à plus de sécurité routière.

Ce couronnement est une juste récompense pour le travail de l'équipe des espaces verts de Saint-Benoît qui a su, **à budget de fonctionnement moindre**, faire progresser la qualité du fleurissement de notre Cité, et par la même notre cadre de vie. 22 000 fleurs achetées annuellement il y a 5 ans, seulement 5 000 aujourd'hui. Ce résultat est obtenu grâce aux plantations de plantes vivaces, graminées, arbustes économes en eau, à l'arrosage par tuyau goutte à goutte, et au paillage de tous les massifs. L'embellissement, garant d'une qualité d'accueil dans notre Cité, est aussi un outil de sécurisation routière, par des aménagements pensés et organisés dans une logique de réduction de la vitesse.

Depuis 2006, la Ville a engagé un travail de fond pour améliorer le fonctionnement de ses services et équipements dans le but d'économiser l'énergie, particulièrement dans les domaines comme l'écomobilité, l'éclairage public, l'isolation thermique, la modernisation des systèmes de chauffages. De plus, Saint-Benoît, signataire de la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides », poursuit son action de réduction des pesticides et de désherbage écologique. La Ville soutient ainsi sa politique environnementale active et de fleurissement dans le respect des finances publiques.

La réception officielle de la remise du Label « Quatre Fleurs » à la ville de Saint-Benoît est prévue à Paris le 9 mars prochain. En attendant, **la Municipalité donne rendez-vous à tous les amoureux des fleurs, ce vendredi 19 novembre à 14 h 30 à La Hune**, lors de la Cérémonie des Remises de Prix des Villes et Villages Fleuris organisée par le Conseil Général de la Vienne.